



AVIS PUBLIC

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

AVIS PUBLIC est par les présentes donné par la soussignée, directrice générale, de ce qui suit :

QUE le Conseil municipal de la municipalité de Saint-Athanase, lors d'une séance extraordinaire qui se tiendra le **27 novembre 2025 à 19h30**, au lieu ordinaire des réunions du Conseil, statuera sur une demande visant à autoriser une superficie de bâtiment accessoire telle que déjà construit.

QUE la demande visée se situe sur le lot portant le numéro 6 663 286 au Cadastre du Québec, situé au 1264 route de Picard;

QUE la construction telle que réalisée actuellement est dérogatoire au *Règlement de zonage R 156-2014*, à son article 7.4 paragraphe 3, sous-paragraphe b, qui spécifie que « *Dans le périmètre d'urbanisation et dans la zone V-2, la superficie maximale de plancher de l'ensemble des bâtiments accessoires présents sur un même terrain est de 90 mètres carrés et cet ensemble ne peut pas occuper plus de 15% de la superficie du terrain.* »;

QUE les personnes intéressées relativement à cette demande de dérogation mineure pourront se faire entendre par le Conseil le **27 novembre 2025, à 19h30**, ou faire parvenir leurs commentaires, par écrit, à l'intention de la soussignée à l'adresse info@saint-athanase.com au plus tard le **26 novembre 2025, à 16h**.

Fait et donné à municipalité de Saint-Athanase,
ce 12^e jour de novembre 2025

Claudie Levasseur

Claudie Levasseur
Directrice générale et greffière-trésorière